

## **CONSEIL DE L'UNIVERSITE**

Bâtiment : Château de Dorigny

1015 Lausanne

### **Procès-verbal**

#### **Séance ordinaire du 24 septembre 2009**

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

**Présidence :** M. Jean-Pierre Dauwalder

**Secrétaire :** M. Jean-Tristan Michel

**Direction :** M. Dominique Arlettaz, Recteur  
Mme Danielle Chaperon, Vice-Rectrice  
M. Jean-Paul Depraz, Vice-Recteur  
M. Jacques Lanares, Vice-Recteur  
M. Philippe Moreillon, Vice-Recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire Général

**Doyens :** Mme Bielman Sanchez, Lettres  
Mme Cestre Ghislaine, HEC (en remplacement de M. Daniel Oyon)  
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie  
M. Lucas Baumgartner, FGSE

**Excusés :** M. Alain Clémence, SSP  
M. Patrick Francioli, FBM  
M. Laurent Moreillon, Droit

#### **Présents :**

Antonakis John, Bonetti Josiane, Bortolotti Murielle, Chèvre Nathalie, Dauwalder Jean-Pierre, Dupuis Aroun, Favre Anne-Christine, Felli Romain, Gisel Pierre, Goy Gilles, Herr Winship, Hofmann Gregory, Joseph Jean-Marc, Knoeri Jean-Frédéric, Leresche Jean-Philippe, Ljubibratic Sarah, Michel Jean-Tristan, Mikhail Cyril, Nuzzo Elena, Panese Francesco, Péclard Antoine, Schneeberger Yannick, Simond Marc, Usunier Jean-Claude, Vejdovsky Bois, Vennemann Torsten (26)

#### **Excusés :**

Beroud Samuel, Bourg Dominique, Erb Maritza, Gilliard Nicolas, Heidmann Ute, Pallazzo Guido, Schild Laurent, (7)

**Ordre du jour**

1. Formalités :
  - Désignation des scrutateurs-trices
  - Adoption du procès-verbal du 28 mai 2009
  - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications
  - de la Direction
  - du Président
  - des Commissions
3. Elections et renouvellement des mandats
4. Projets et calendrier du Conseil en 2009-2010. Divers
5. Droits institutionnels des membres du Conseil de l'Université :  
révision art. 30 du Règlement interne (RI)
6. Divers et interpellations

\*\*\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 16h18. Le quorum est atteint (24 présents).

Il souhaite à tous la bienvenue à la première séance du Conseil de l'Université pour l'année académique 2009-2010, en particulier aux nouveaux membres, notamment étudiants.

Il souligne que certains postes restent vacants, PAT : FDSC et Lettres (2), Corps Professoral : FDSC (1), Lettres (1), Corps des Etudiants : FDSC : 2.

**1. Formalités**

**Désignation des scrutateurs**

MM. Gregory Hofmann (FBM) et Aroun Dupuis (HEC) sont nommés scrutateurs à l'unanimité.

**Adoption du PV de la séance 30 avril 2009**

Il n'y a pas de correction, ni de remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et M. Jean-Tristan Michel ainsi que Mme Maria Rey sont remerciés pour leur travail.

**Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 2. Communications

### - de la Direction

La collaboration entre les Universités de Lausanne, Neuchâtel et Genève en matière de théologie et de science des religions se renforce. La convention entre ces universités a été signée le 26 juin. Cela implique quelques transferts de professeurs ainsi que la mise au concours de postes de professeurs.

Pour ce qui est de la collaboration dans l'enseignement en matière financière entre l'UNIL et l'EPFL, la convention en fixant les modalités a été signée fin juillet. Cela a eu pour conséquence que tous les Professeurs et chercheurs sont désormais tous « domiciliés » dans le bâtiment de l'Extranef, les déménagements ont presque tous été faits avant la rentrée universitaire. Le nouvel institut est opérationnel.

Médunil : Suite à la consultation interne à l'Université et au CHUV en automne 2008, le groupe de travail a rédigé un nouveau rapport, adressé fin juillet au Conseil d'Etat. Il est en cours d'examen et sera adopté dans les prochaines semaines. Il sera alors public et la Direction reviendra vers nous pour nous expliquer ce qui a été décidé.

Quelques éléments sur la rentrée académique : Il y a eu une conférence de presse juste avant la rentrée.

Pour ce qui est de l'offre d'enseignement, l'UNIL a vu une très forte croissance du nombre d'étudiants, +4.8% par rapport à la rentrée 2008. Près de 1/3 des étudiants en Master viennent de l'extérieur. Il y a à l'UNIL 15 bachelor et 29 masters dont 10 conjoints avec d'autres institutions, dont quelques nouveautés.

Concernant la recherche, l'UNIL a reçu de nombreux subsides et accueille plusieurs projets, notamment du FNS et de l'Europe. De même, de nombreux professeurs ont été engagés ces dernières années.

Enfin, pour ce qui est des locaux, les crédits pour Géopolis ont été votés et les travaux débiteront dès octobre 2009. L'ouverture est prévue pour l'été 2012. Pour le site d'Epalinges, le Conseil d'Etat a adopté les crédits nécessaires pour transformer et réaménager ces locaux ainsi qu'une partie de l'Amphipôle.

Le programme (sciences)<sup>2</sup> commence cette année. C'est un programme d'enseignements en sciences naturelles destiné aux étudiants en sciences humaines et sociales. Le Recteur passe ensuite la parole à Mme la Vice-Rectrice Chaperon qui précise qu'actuellement 230 étudiants ont assisté à ces enseignements durant la 1<sup>ère</sup> semaine.

Le Recteur aborde désormais le rapport de la Cours des Comptes. C'est un organe élu de l'Etat de Vaud qui a pour mission d'investiguer sur toute utilisation de l'argent public. Cette année, il s'est penché sur la Gestion des Biens Universitaires Vaudois. L'enquête a donné lieu à un 1<sup>er</sup> rapport en juillet 2008 et un rapport définitif a été publié hier, 23 septembre lors d'une conférence de presse tenue en l'absence de tout représentant de l'Université. Le Recteur a réagi auprès de la Cour des comptes et du FNS pour les rassurer par rapport aux articles parus dans la presse. Le patrimoine de l'Uni est composé de donations et d'héritages divers ainsi que de divers fonds de recherche. Ces ressources atteignent un montant de l'ordre de 150 mios. L'Université, en 1980, s'est associée à des fondations proches pour créer une société simple, la Gestion des Biens Universitaires Vaudois (GBUV). La valeur de la part de l'UNIL fait partie du bilan de l'UNIL. La Cour des comptes a examiné ceci en détail, notamment la légalité, l'opportunité et les risques de nos manières de procéder. Son rapport est public et a été notamment publié sur le site de l'UNIL. Aux pp. 60 ss dudit Rapport, l'UNIL a pris position. Ce qui est incorrect dans la presse d'aujourd'hui, c'est que l'UNIL n'a pas perdu d'argent. Le patrimoine financier de l'UNIL est placé en bourse, le patrimoine a eu une moins-value de 13.14% en 2008, la bourse ayant été mauvaise. D'autres années, le patrimoine a réalisé une plus-value. Depuis ces 12 dernières années, la moyenne du rendement annuel net moyen est de +3.13%, et de +9% sur les premiers mois de 2009.

Le Président remercie et ouvre le débat. M. Romain Felli interroge le Recteur, lequel lui répond de manière satisfaisante. Toujours sur l'actualité, le Professeur Winship Herr signale qu'aux Etats-Unis le soutien du domaine privé aux universités est beaucoup plus présent qu'en Suisse, en conséquence, il demande au Recteur si quelque chose est fait dans ce domaine en Suisse. Le Recteur répond que la Direction travaille dans ce sens.

Le Professeur Torsten Vennemann pose une question à Mme la Vice-Rectrice Danielle Chaperon sur le programme (science)<sup>2</sup>.

Retour à l'actualité, le Président pose à son tour une brève question au Recteur sur la question financière.

#### - du Président

Le Président remercie vivement les participants à la consultation électronique qui a eu lieu courant août sur le toilettage en cours de la LUL. Sur les 40 personnes contactées, 21 ont répondu, et toutes dans un sens favorable. Le Président regrette que le Conseil n'aie pu débattre de ce point et le mentionnera en préambule de la consultation.

Les conventions présentées par le Recteur sont consultables auprès du Président. Il y a aussi la convention pour l'enseignement post-obligatoire vaudois et l'accès à certaines bases de données.

Le Recteur présidera le Conseil pour l'élection du Président si personne ne s'oppose, ce qui est le cas.

#### - des Commissions

Ni la Commission Législative, ni la Commission des Finances et de Gestion n'a de communication à faire.

### 3. Elections et renouvellement des mandats

Le Président rappelle la procédure et les bases légales concernées (le RI).

Le Président passe la présidence du Conseil au Recteur pour l'élection du Président.

Le Recteur annonce que le Professeur Jean-Pierre Dauwalder se porte candidat pour une 3<sup>ème</sup> et dernière réélection. Il appelle les candidats à se manifester, personne ne se présente.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder prend brièvement la parole pour présenter sa candidature. Il n'y a pas de question. La candidature du Professeur Jean-Pierre Dauwalder est mise aux voix. Il est élu par dix-neuf voix pour, 2 divers et 3 abstentions (total, 24 ; majorité absolue, 13).

Il est chaleureusement applaudi.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder reprend la présidence. Il propose, s'il n'y a qu'un seul candidat, de voter à la main plutôt qu'à bulletin secret afin d'accélérer la procédure.

Pour la Vice-Présidence, Mme Elena Nuzzo est unique candidate. Le Président lui donne brièvement la parole. Sa candidature est mise aux voix. Elle est élue par 22 voix et 2 abstentions. Elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Pour le poste de secrétaire, M. Jean-Tristan Michel est unique candidat. Le Président lui donne brièvement la parole. Sa candidature est mise aux voix. Il est élu par 23 voix et 1 abstention. Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Pour le reste du Bureau, se présentent Mme Sarah Ljubibratic et M. Marc Simond. Le Professeur Jérôme Goudet se retire du Bureau et du Conseil pour des raisons personnelles. En l'absence d'une 3<sup>ème</sup> candidature, le Professeur Winship Herr serait membre du Bureau mais pour ce qui concerne Médunil uniquement. Ils sont élus en bloc par 22 voix pour et 2 abstentions. Ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

Pour les membres de la Commission Législative qui n'ont pas démissionné, le Président propose une réélection en bloc. Ils sont réélus par 21 voix pour et 3 abstentions.

Le Professeur Alain Corbellari est élu à la CL en remplacement du Professeur Pierre Gisel. Il est élu par 22 voix pour et 2 abstentions.

Il y a également deux représentants du Corps étudiantin à élire.

M. Cyril Mikhail suggère de les élire lors de la prochaine séance du Conseil, afin de laisser aux représentants étudiants, tous fraîchement élus, le temps de digérer leur élection et de prendre du recul avant de se porter candidat.

Mme Sarah Ljubibratic propose une élection par voie électronique avant la séance de novembre vu que les Commissions vont devoir se réunir rapidement et commencer à travailler. M. Jean-Marc Joseph soutient cette suggestion, arguant le fait que la représentation étudiantine est également très importante.

Mme la Professeure Anne-Christine Favre s'inquiète pour le bon fonctionnement de la Commission Législative. Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder acquiesce et propose un délai au 15 octobre, ce que Mme la Professeure Anne-Christine Favre accepte. M. Cyril Mikhail se range à la proposition de Mme Sarah Ljubibratic. Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder propose de voter pour toutes les vacances étudiantines à la fin des élections. Personne ne s'oppose.

Pour la Commission des Finances et de Gestion, M. Yannick Schneeberger s'est porté candidat juste avant la séance du Conseil. Il est élu par 22 pour et 2 abstentions.

L'ensemble des autres membres de la CFG est réélu en bloc par 22 voix et 2 abstentions.

Il reste donc à élire 2 représentants du Corps des étudiants pour la CL. Les candidatures sont à adresser à M. Jean-Tristan Michel d'ici au 10 octobre. Le vote aura lieu le 15 octobre. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour le Conseil de discipline, le Président, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, rappelle brièvement le mode de fonctionnement du CD puis propose d'élire, pour combler les postes vacants, MM. Guido Palazzo (Prof./HEC), Jean-Tristan Michel (CI/FDSC) et Yannick Schneeberger (CE/FGSE) aux postes de suppléants pour leur Corps respectif. Ils sont élus par 23 voix pour et 1 abstention.

#### **4. Projets et calendrier du Conseil en 2009-2010**

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder donne les grandes lignes du programme du Conseil pour l'année académique 2009-2010 (annexe 1).

M. Marc Simond présente brièvement une idée du Bureau du Conseil pour ce qui est de la Soirée du Conseil. Le Bureau propose que chaque membre du Conseil invite une connaissance de l'extérieur, une personnalité communale ou cantonale, politique ou académique, pour renforcer la visibilité du Conseil à l'extérieur de l'Université. Un bref débat s'ensuit.

M. Jean-Tristan Michel présente rapidement le déroulement de la procédure pour l'élaboration du Règlement général de l'Université. Toute la communauté universitaire a vocation à participer à la première partie de la procédure, soit une *Task-force* qui présenterait le cadre du RG d'ici à mars 2010 ; dans un second temps, une Commission interne au Conseil rédigerait un projet pour la rentrée 2010 et là, la Commission Législative interviendrait pour finaliser le projet. Il n'y a pas de question ni de remarque.

Mme Sarah Ljubibratic présente la procédure pour l'élection du Recteur et informe le Conseil que le Professeur John Antonakis a accepté de présider cette Commission, sous réserve du vote du Conseil. Les candidats à cette Commission doivent s'annoncer auprès du Bureau. Comme pour le RG, toute la communauté universitaire a vocation à participer. Il n'y a pas de question ni de remarque.

Un bref débat sur la participation s'ensuit. La Direction n'a rien à ajouter.

## **5. Droits institutionnels des membres du Conseil de l'Université : introduction des articles 30a à 30c du Règlement interne (RI)**

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder donne la parole à Mme la Professeure Anne-Christine Favre, présidente de la Commission Législative pour présenter brièvement les droits (droit d'interpellation, droit de résolution et droit de proposition), dans la mesure où ils ont déjà été présentés au Conseil, et précise qu'un *vademecum* de ces droits est en cours d'élaboration.

Le Recteur répond que vu la LUL et le RLUL, où tant les compétences du Conseil que le contenu du RI, sont limitativement énumérées, il n'est pas possible que le texte préparé par la Commission Législative soit intégré dans le RI. En revanche le *vademecum* est une excellente idée.

Mme la Professeure Anne-Christine Favre répond en précisant que le droit de proposition qui figure dans la LUL est le terme générique pour désigner les droits institutionnels de tout organe législatif, ce qu'elle vient de détailler.

Un bref débat s'ensuit. Le texte ainsi que le *vademecum* seront soumis au vote lors de la prochaine séance.

Le Recteur quitte le Conseil pour aller affronter la presse.

## **6. Divers et interpellations**

Néant.

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée et lève la séance à 18h30.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Jean-Tristan Michel

Lausanne, le 3 novembre 2009

Annexe 1 : voir pages suivantes 7 et 8

Tél. 021 692 45 00 - Fax 021 692 45 05

## PROJETS ET CALENDRIER 2009-2010

| DATE       | TACHES COURANTES               | BILAN LUL                       | MEDUNIL             | REGLEMENT GENERAL              | RECTEUR               |
|------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------|--------------------------------|-----------------------|
| 24 SEPT 09 | Re-élections                   | ↓                               | ↓                   |                                |                       |
| 19 NOV 09  | Info. budget<br>Soirée Conseil | ↓                               | ↓                   | Task-Force                     | Comm.<br>de sélection |
| 25 FEV 10  |                                | Rapport<br>Comm.<br>Législative | ↓                   | ↓                              | ↓                     |
| 25 MAR 10  |                                |                                 | Etat des<br>travaux | Rapport cadre<br>Gr. rédaction |                       |
| 29 AVR 10  | Comptes 2009<br>Gestion 2009   |                                 | ⋮                   | ↓                              | ↓                     |
| 20 MAI 10  | Budget 2011                    |                                 | ⋮                   | ↓                              | Rapport               |
| 30 SEPT 10 | Elections                      |                                 | ⋮                   | Projet texte                   | Election              |

## PROJET REGLEMENT GENERAL (UNIL)

**OBJECTIFS** :- clarifier règles pour toute la communauté universitaire  
 - réunir les conditions cadres communes aux études  
 (p.ex. immatriculation, examens, titres, formation continue)  
 - unifier et simplifier les procédures

### PROCEDURE : EN TROIS ETAPES

- TASK FORCE:** mission: définir le(s) périmètre(s) du RG  
composition: 5-10 experts  
résultat attendu: table de matières au 15 mars 2010
  - GROUPE REDACTION:** mission: rédiger texte du règlement  
composition: 2 représentants par corps  
résultat attendu: projet au 15 septembre 2010
- 
- COMMISSION LEGISLATIVE:** mission: examen critique/proposition  
composition: selon RI  
résultat attendu: proposition au Conseil  
 en novembre 2010



## ELECTION DU RECTEUR

### BASES LEGALES:

**LUL art 23, al.1:** Le recteur est désigné par le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil de l'Université.  
**art 29:** Le Conseil de l'Université est l'autorité délibérative de l'Université. Il a les attributions suivantes :

a) proposer au Conseil d'Etat un candidat pour le poste de recteur

...

**RALUL art 14:** Le Conseil de l'Université met sur pied une commission chargée de susciter et d'examiner les candidatures au poste de recteur ainsi que de lui faire rapport.

La commission est composée de cinq membres, dont trois sont issus du corps professoral.

Ces membres peuvent être choisis en dehors du Conseil de l'Université.

**art 15:** Les candidatures doivent être suscitées assez largement et suffisamment tôt pour permettre au Conseil de l'Université de les examiner. La proposition du Conseil de l'Université est adressée au Conseil d'Etat par l'intermédiaire du département neuf mois avant la fin du mandat du recteur en fonction. Outre le nom du candidat désigné, elle contient des éléments d'appréciation permettant au Conseil d'Etat de se prononcer en connaissance de cause, en particulier des indications sur les autres candidats ayant recueilli un nombre significatif de suffrages. La désignation intervient au plus tard six mois avant la fin du mandat du recteur en fonction. En cas de refus de sa proposition, le Conseil de l'Université reprend la procédure.

**RI art 4:** Le Conseil de l'Université désigne les membres de la Commission de sélection prévue par l'article 14 RALUL lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans tous les cas, il procède à cette désignation au moins 18 mois avant la fin du mandat de la Direction.

Cette Commission consulte la Direction, les doyens et les associations représentatives des corps.

### LE CALCUL DU CALENDRIER PAR LE BUREAU :

fin de mandat -> 31 août 2011

pour la désignation de la Commission de sélection:

moins 18 mois -> 28 février 2010

et dernière séance du Conseil avant cette date -> 19 novembre 2009

pour l'examen du rapport de cette Commission:

dernière séance de la législature du Conseil actuel -> 20 mai 2010

pour la désignation du Recteur et transmission au Conseil d'Etat

moins 9 mois -> 30 novembre 2010

et dernière séance du (nouveau) Conseil avant cette date -> 30 septembre 2010

pour l'élection du Recteur par le Conseil d'Etat

moins 6 mois -> 28 février 2011